



Aix-en-Provence, le 16 décembre 2013

Bureau national SNCTA
1, rue Vincent Auriol
13 617 AIX-EN-PROVENCE Cedex
Tél. : 04.42.33.77.66 Fax : 04.42.33.78.95

À

Monsieur le secrétaire général
Direction générale de l'aviation civile
50, rue Henry Farman
75 720 PARIS CEDEX 15

Objet : Mise en place de l'observatoire permanent sur la fin de carrière des ICNA.

Monsieur le secrétaire général,

Le relevé de conclusions de la réunion de conciliation du 5 septembre 2013, suite au préavis de grève déposé pour le 10 septembre par le SNCTA, faisait mention de la création d'un observatoire permanent sur la fin de carrière des ICNA.

Vous avez convenu avec le Bureau National du SNCTA qu'une des premières missions de cet observatoire consisterait à proposer les mesures de reclassement des ICNA qui seraient dans l'incapacité d'exercer des fonctions de contrôle entre 57 et 59 ans. Au-delà de cette mission identifiée, le rôle principal que vous avez accepté de confier à cet observatoire est d'assurer une veille réglementaire active permettant la mise en évidence des conséquences d'évolutions législatives ou réglementaires sur la fin de carrière des ICNA.

Une commission mixte composée d'experts du SNCTA et de l'UNSA ICNA a mis, récemment, en évidence une éventuelle modification de l'âge de départ à la retraite des ICNA nés entre les mois de juillet 1959 et décembre 1962. L'évolution réglementaire à l'origine de cette modification n'a, semble-t-il, pas été identifiée par l'administration qui n'en a pas communiqué les conséquences aux personnels concernés.


Cet exemple démontre l'impérieuse nécessité d'installer officiellement cet observatoire et d'organiser dans les toutes premières semaines de l'année 2014 une première réunion. Au-delà de la définition du mode de fonctionnement de ce nouvel espace de concertation imaginé par le SNCTA, cette réunion devra permettre d'apporter aux ICNA les réponses qu'ils attendent concernant les évolutions en cours ou prévisibles de leur situation face à la retraite.

Veillez agréer, Monsieur le secrétaire général, l'expression de nos respectueuses salutations.

Jérôme Lautrette

Pour le Bureau National

Roger Rousseau

 Syndicat National des Contrôleurs du Trafic Aérien
1, rue Vincent Auriol – 13601 Aix en Provence CEDEX 1
Tél : 04.42.33.77.66 Fax : 04.42.33.78.95 E mail : bn@sncta.fr
<http://www.sncta.fr>

Membre Fondateur de l'ATCEUC (Air Traffic Control European Union Coordination)